

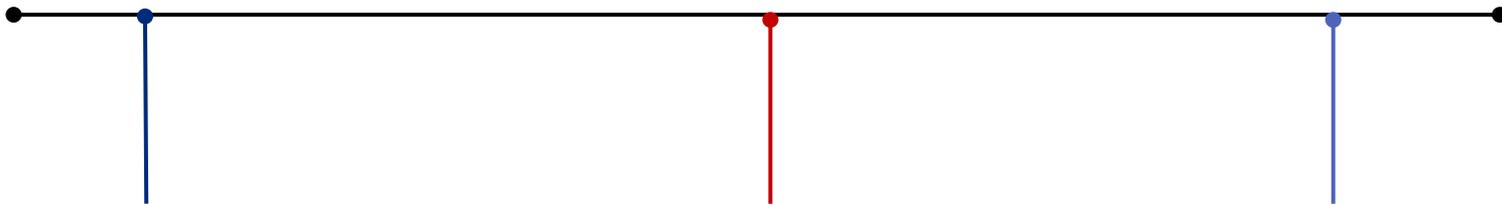
Siéger au sein du législatif ou de l'exécutif de sa commune

Promasens, 27 juin 2024

Valentin Bard, Préfet



Thématiques abordées



Sièges à
pourvoir

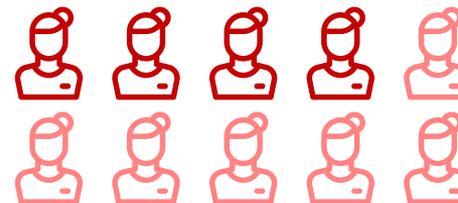
Conseil
général

Conseil
communal

Législature 21 – 26

Législature 26 – 31

1. Sièges à pourvoir



Législature du 01.2025 à 03.2026

	Conseil communal	Conseil général
Auboranges	1 siège (à pourvoir)	5 sièges (à pourvoir)
Chapelle	1 siège (déjà pourvu - Marcel Haller)	6 sièges (à pourvoir)
Ecublens	1 siège (à pourvoir)	6 sièges (à pourvoir)
Rue	4 sièges (déjà pourvus – J. Aeby, L. Bossi, A. Piccand, A. Chollet)	30 sièges (déjà pourvus)

1. Sièges à pourvoir

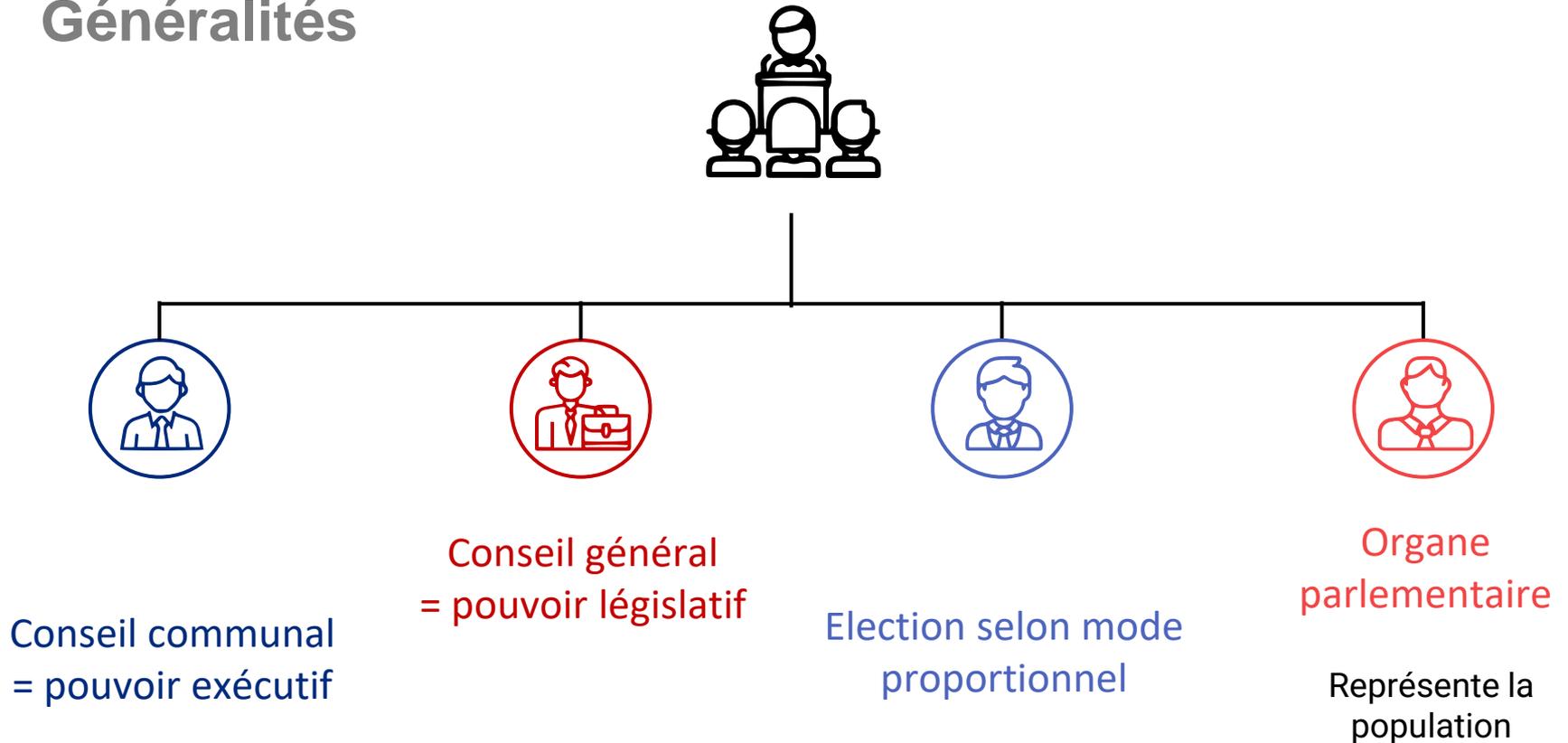


Législature du 2026 – 2031

	Conseil communal	Conseil général
Auboranges	1 siège	30 sièges au total selon population au 31.12.24
Chapelle	1 siège	
Ecublens	1 siège	
Rue	4 sièges	

2. Le Conseil général

Généralités



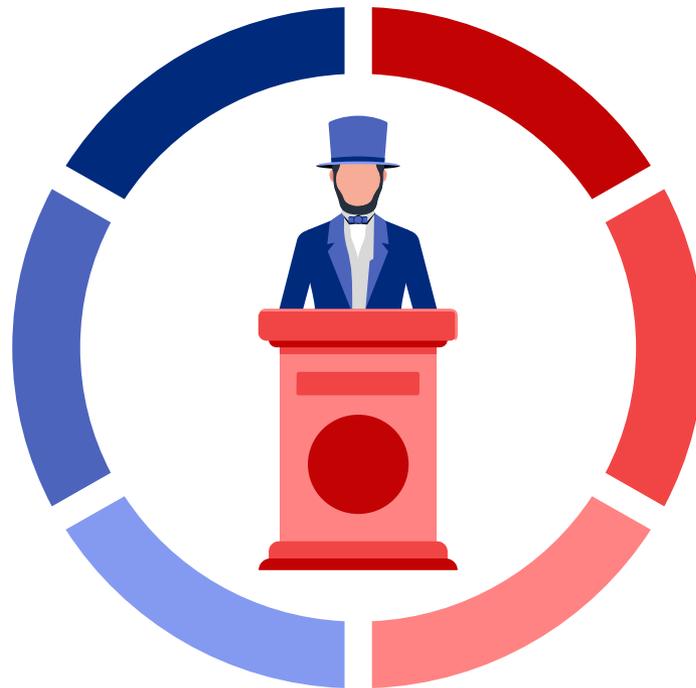
2. Le Conseil général

Quelques compétences

Adoption des
règlements

Adoption des statuts
d'une association de
communes

Décision sur les crédits
d'engagement



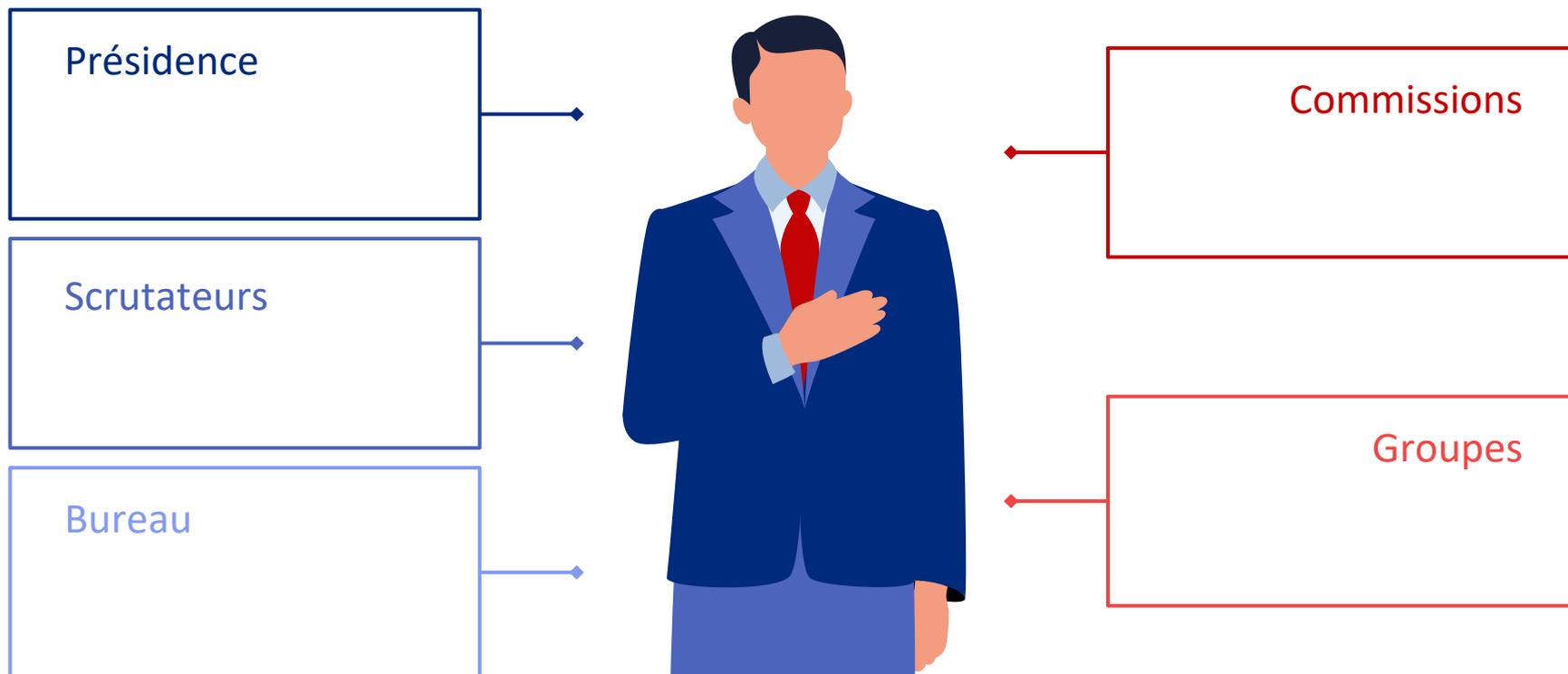
Décision sur les
impôts

Décision sur
achat et vente
d'immeubles

Adoption du
budget et des
comptes

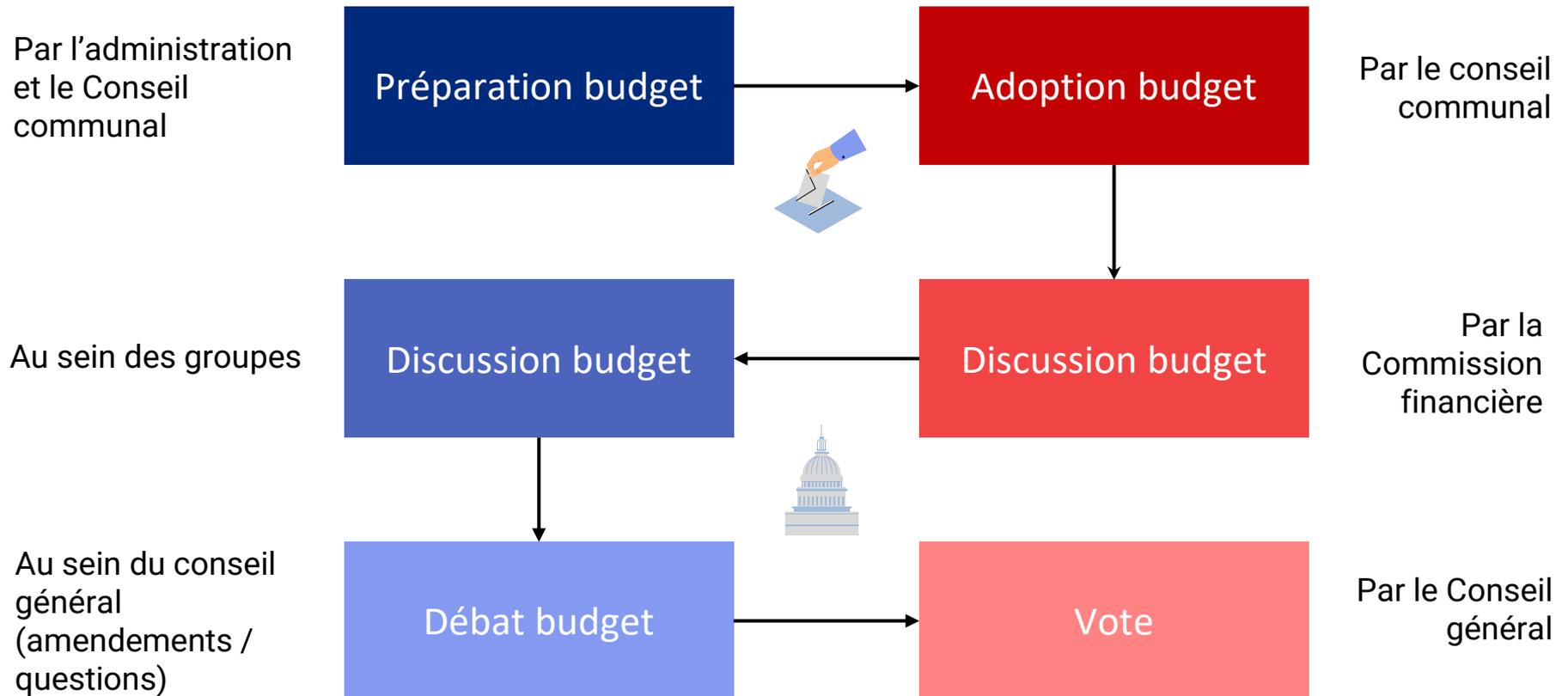
2. Le Conseil général

Organes



2. Le Conseil général

Exemple – Approbation du budget



2. Le Conseil général

Les instruments à disposition

Les outils à disposition en lien avec un objet en discussion:

- Les «autres propositions» (art. 42 al. 1 LCo)
 - En pratique = proposition d'**amendement** (à un règlement, au budget)
- La **motion d'ordre** (art. 42 al. 3 LCo)
 - Proposition de modifier la marche de débats

→ Soumis au vote du Conseil général



2. Le Conseil général

Les instruments à disposition

Les outils à disposition pour thématiser un point qui ne figure pas à l'ordre du jour (selon LCo) :

- Les **propositions** sur d'autres objets relevant du Conseil général → décision du Conseil général de donner suite ou non, rapport du Conseil communal puis décision du Conseil général
- Les **questions** sur des objets relevant de l'administration du Conseil communal → réponse du CC en séance



2. Le Conseil général

Les instruments à disposition

Les outils à disposition pour thématiser un point qui ne figure pas à l'ordre du jour (selon règlements communaux) :

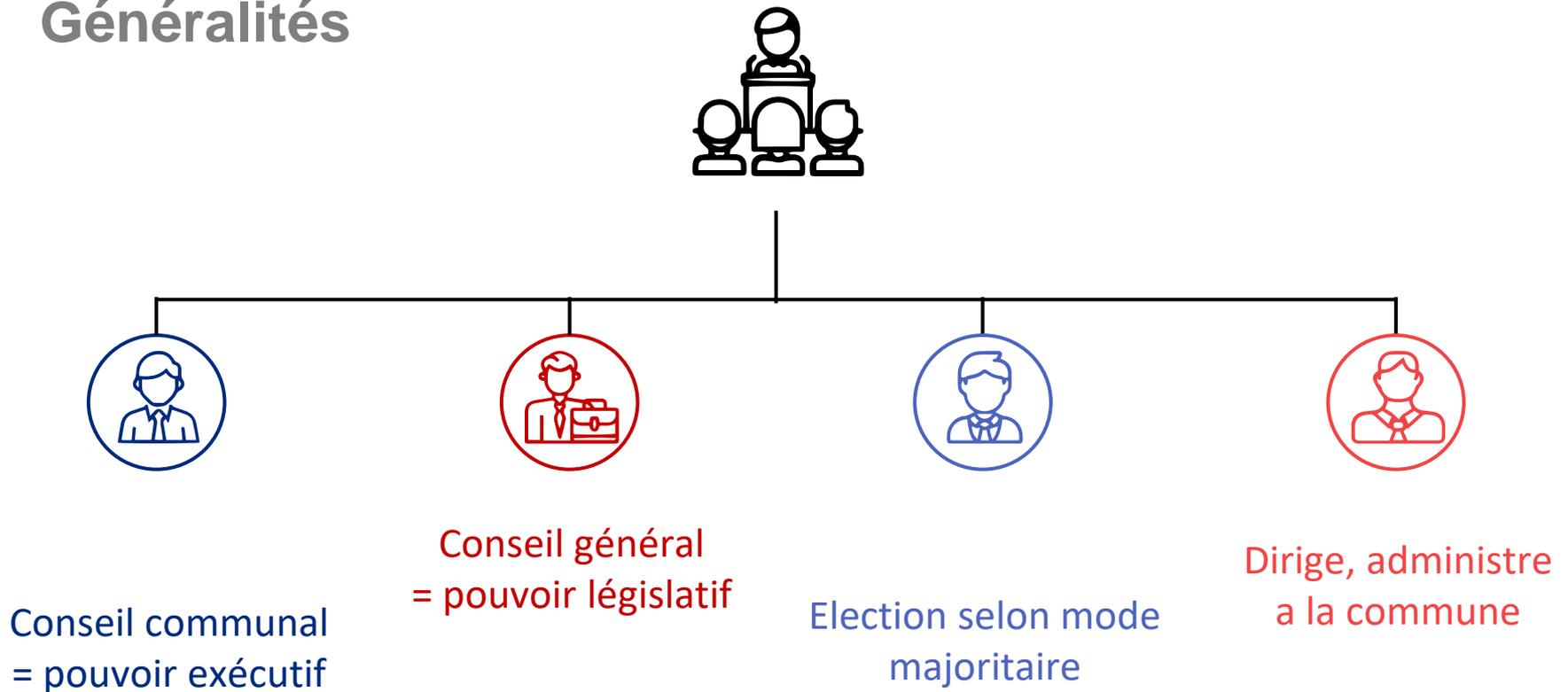
- Les **postulats** → obtention d'un rapport du Conseil communal sur un objet de sa compétence
- Les **résolutions** → déclaration du Conseil général au sujet d'un objet important/d'un événement

→ Soumis au vote du Conseil général



3. Le Conseil communal

Généralités



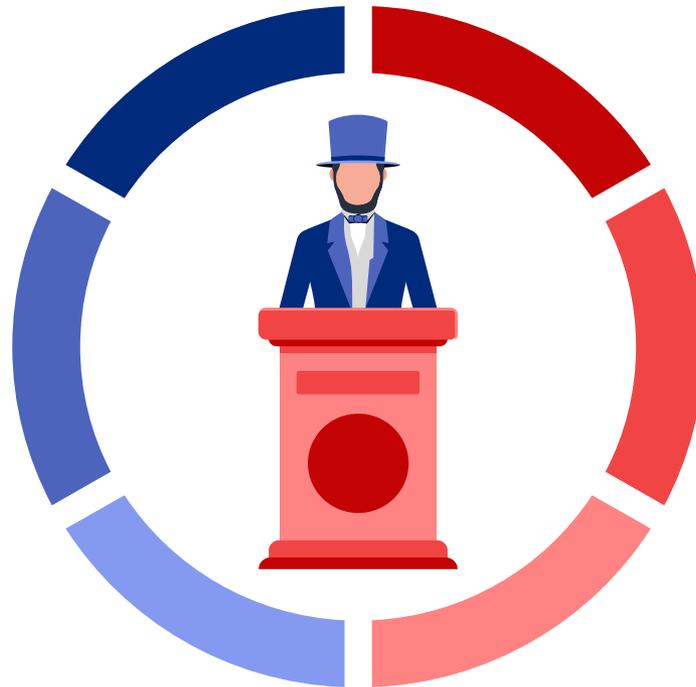
3. Le Conseil communal

Quelques compétences

Préparation des
objets du CG

Gestion des biens
communaux

Engagement du
personnel communal



Adoption plan
financier et
budget

Préparation des
projets de
crédits

Aménagement
local

3. Le Conseil communal



Les rapports entre Conseil général et Conseil communal

- Importance d'un travail en bonne intelligence, dans le respect des compétences de chaque organe
- Devoir du Conseil communal d'informer le Conseil général
 - Dans ses **Messages**
 - Par le **rapport de gestion**
 - Par sa **présence aux séances** du Conseil général
 - Par un retour sur les activités des associations intercommunales
 - Par ses **réponses aux questions** des membres du Conseil général

4. Questions



Richesse du système
=
Sommes d'expériences et d'avis